

PARCS SUISSES  
ICHRAID PARKE  
CANDIDAT  
PARC NATUREL  
REGIONAL

DE L'ARPILLE  
**VALLÉE DU TRIENT**  
À LA CIME DE L'EST

# LES LAURELLES

PRUNUS LAUROCERASUS

# LE LAURIER-CERISE



# LES LAURELLES

## PRUNUS LAUROCERASUS

# LE LAURIER-CERISE

Même si les laurelles sont communément plantées dans les jardins, il s'agit bien d'une plante envahissante.

### Reconnaître

Plante communément utilisée pour les haies dans les jardins. Envahissante et pourtant toujours vendue. Arbuste pouvant atteindre 6 m de haut. Feuilles toujours vertes et persistantes vert foncé et luisantes. Feuilles un peu plus pâles dessous, à bords enroulés vers le bas, sans dents. Fleurs blanches en grappe dressées, parfumées. Baies un peu globuleuses et noires à maturité, un peu comme une olive.

### Précautions

Cette plante est toxique. Eviter le contact avec la peau ou les muqueuses. Ne pas ingérer.

### Lutte

Annoncer la présence de cette plante via InvasivApp lorsqu'elle pousse en dehors des jardins ou contacter le Parc naturel régional. Pour les plantes de petite taille, arracher ou déterrer avec un maximum de racines. Contrôler régulièrement et

arracher les regains. Pour les arbustes, abattre et déssoucher si possible avant les graines pour éviter la dissémination. Faucher les rejets d'année en année jusqu'à disparition. Pour les plus grands individus, avoir recours au cerclage. Traitement chimique sur les troncs coupés. Respecter les restrictions d'utilisation des herbicides.

### Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu. Ne pas acheter de laurelles.

### Évacuation des déchets

Mettre les déchets tels que feuilles, inflorescences, racines dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables avec le bois à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Renseignez-vous au préalable et annoncez la dépose au personnel.



**Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp**



**POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!**



@parcvalleedutrient - [www.parc-valleedutrient.ch](http://www.parc-valleedutrient.ch)



PARCS SUISSES  
CANDIDAT  
PARC NATUREL  
REGIONAL

HERBIA  
PARKE

DE L'ARVILLE  
**VALLÉE DU TRIENT**  
À LA CIME DE L'EST

**LE LUPIN À FOLIOLES NOMBREUSES**  
**LUPINOS POLYPHYLLOS**  
**UNE BEAUTÉ ENVAHISSANTE**



# LE LUPIN À FOLIOLES NOMBREUSES LUPINOS POLYPHYLLOS UNE BEAUTÉ ENVAHISSANTE

Échappée des jardins, elle est envahissante surtout en montagne : si elle pousse chez vous, il faut l'éliminer pour empêcher qu'elle ne se propage.

## Reconnaître

Plante entre 50 et 150 cm de haut. Feuilles arrangées en couronnes ou « palmées » avec 9 à 17 folioles. Fleurs formant une grappe « dressée » longue de 15-50 cm, bleues, roses et parfois blanches. Les fruits du lupin sont des gousses longues de 2.5 à 6 cm, poilues, qui se tordent à maturité.

## Précautions

Attention ! Les feuilles et les graines sont toxiques pour l'humain, le bétail et le gibier. Ne pas ingérer.

## Lutte

Annoncer la présence de cette plante via InvasivApp, ou contacter le Parc naturel régional. Pour les plantes isolées, arracher ou déterrer avec l'entier de la racine, un rhizome parfois profond. Si besoin, ameublir le sol à l'aide d'une bêche. Contrôler régulièrement et arracher les

regains ou faucher d'année en année jusqu'à disparition. Si l'infestation est trop grande, faucher systématiquement plusieurs fois par an avant la formation des graines.

## Prévention

Contre toutes les plantes envahissantes, semer ou planter des espèces locales après chaque chantier dans votre jardin lorsque la terre est mise à nu. Ne pas acheter cette plante ornementale.

## Évacuation des déchets

Les feuilles et tiges peuvent être laissées sur place. Éliminer les inflorescences, les graines et les racines dans des sacs plastiques noirs et les amener dans la benne pour les incinérables avec le bois à la décharge de votre commune ou au triage forestier (St-Maurice et Evionnaz). Se renseigner au préalable et annoncer la dépose au personnel.



Annoncer les plantes envahissantes avec l'application InvasivApp



**POUR RESTER INFORMÉ.E, RETROUVEZ-NOUS EN LIGNE!**



@parcvalleedutrient - [www.parc-valleedutrient.ch](http://www.parc-valleedutrient.ch)